*À Auxerre, le 15 janvier 2019*

*Objet : compensation du temps de saisie des évaluations CP 2ème session*

*Madame la Directrice académique,*

*Le protocole d’évaluations nationales pour les élèves de CP prévoit une deuxième session de passation en janvier. Pour la première session, suite à une demande du SE-Unsa, cinq heures d’activités pédagogiques complémentaires ont été dégagées pour permettre aux enseignants de saisir les réponses de leurs élèves.*

*Pour la session de janvier, le SE-Unsa vous demande d'accorder, au choix :*

* *une compensation horaire pour les personnels concernés sur :*

*-soit les activités pédagogiques complémentaires,*

*- soit les animations pédagogiques,*

*- soit la journée de solidarité,*

*- soit les 2 demi-journées laissées à l’initiative des autorités académiques,*

*- soit le temps de classe, en utilisant des moyens de remplacement.*

* *une compensation financière avec des heures supplémentaires.*

*Il s’agit pour le SE-Unsa d’une décision de reconnaissance du temps supplémentaire.*

*Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en notre attachement au service public d’éducation.*

*Respectueusement,*

*Marie-C. LAMOUREUX*

*Secrétaire départementale du SE-Unsa 89*